

COMPTE-RENDU de la REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Procède au vote des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales sur la liste déposée « Ensemble pour Fontaine » : 3 titulaires + 3 suppléants en alternance paritaire. Les résultats sont les suivants : M. Christian RIONDEL, Mme Marie-Odile HAGEMANN et M. Christian CHASSARD, titulaires ; Mme Noëlle GALLAIRE, M. Robert RONDEY et Mme Noëlle LABREUCHE, suppléants.
- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2011 et 2012 pour un montant de 1 997,13 euros.
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'Alimentation en Eau Potable, et d'Assainissement Collectif de l'année 2013.
- Accepte de louer à la Poste le garage situé 34 rue Marquiset, qui permettra à l'agent de la Poste d'entreposer son vélo à assistance électrique. Autorise Mme le Maire à signer un bail d'un an renouvelable tacitement et qui prendra effet au 1^{er} juillet 2014. Dit que le loyer mensuel est fixé à 50€.
- A la majorité des voix, vote les horaires des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 en concertation avec les enseignants et après délibérations des conseils d'écoles. Dans toutes les écoles, sont obligatoires 5 matinées de temps scolaire (incluant le mercredi matin), 3 heures de nouvelles activités péri-éducatives devront être ventilées avant ou après le temps scolaire, réparties sur les journées du lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

Adopte le calendrier suivant :

HORAIRES SCOLAIRES ET ACCUEIL DES NAP (Nouvelles Activités Péri-Educatives)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Mat	Prim	Mat	Prim	Mat	Prim	Mat	Prim	Mat	Prim
7H30-8H30	Péri-scolaire		Péri-scolaire		Péri-scolaire		Péri-scolaire		Péri-scolaire	
8H30	ARRIVEE DES BUS - ARRIVEE DES BUS									
8H30 - 10H00	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
10H00 - 11H30										
11H30 - 13H30	Restauration		Restauration		Restauration		Restauration		Restauration	
13H30 - 15H30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Péri-scolaire	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	
15H30 - 16H30	Ecole	NAP ou APC	Ecole	Ecole		Ecole	NAP	NAP	NAP	
16H30	DEPART DES BUS									
16H30-18H30	Péri-scolaire		Péri-scolaire			Péri-scolaire		Péri-scolaire		

NAP: Nouvelles Activités Péri-éducatives (non obligatoires)

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (36 H/an, petits groupes d'élèves gérés par les enseignants)

- Approuve le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la CCHC pour la réalisation de franchissements, dans la limite du plan de financement ci-dessous. Mandate Madame le Maire à la signature de la Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage.

	nombre d'ouvrages	Programme HT	Programme TTC	SUBVENTION FEADER et CG70	H.T à rembourser à la CCHC	TVA 20%	Rembour.t total à la CCHC
				50%		20%	
FONTAINE	4	23 133,80 €	27 760,56 €	11 566,90 €	11 566,90 €	4 626,76 €	16 193,66 €

- Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 euros pour la participation financière de la commune à une œuvre plastique réalisée par un grapheur à l'école primaire, sous le préau. Le coût de 300 euros sera pris en charge par tiers, par la coopérative scolaire, l'Association « Jeux d'Enfants » et la Commune.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 24 juin 2014

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMAN